

D6024

Décision du Conseil d'Administration de GUTTANIT-RWANDA S.a

En date du 7/02/1994, le Conseil d'Administration de GUTTANIT-RWANDA élargi aux autres actionnaires s'est réuni.

Après examen de la situation économique et politique du pays, il a pris la décision suivante:

- arrêter provisoirement les activités de production
- mettre le personnel en chômage technique
- maintenir en bon état les moyens de production
- maintenir le marché par la vente du stock constitué
- examiner la possibilité de mettre en location certains espaces et équipements
- éventuellement vendre certains actifs dont on ne prévoit pas une utilisation impérative
- régler les engagements courants

Le Conseil délègue Mr.NGIRUMPATSE PASCAL pour le suivi et la mise en application de cette décision.

Pour les opérations courantes, un nouveau compte sera ouvert à la Banque de Kigali sur lequel Mr.NGIRUMPATSE PASCAL et Mr.DANIEL IYAMUREMYE signeront conjointement.

Kigali le 7/02/1994

Mr.C.DICKEN
Président

Mr.B.MAKUZA
Vice-Président

Mr.F.MAGGI
Administrateur-Délégué